AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0096
FR0004034072-FS0048

14 janvier 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

XILAM ANIMATION

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 janvier 2019, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 janvier 2019, le seuil de 5% du capital de la société XILAM ANIMATION et détenir, pour le compte desdits fonds, 240 500 actions XILAM ANIMATION représentant autant de droits de vote, soit 4,90% du capital et 3,57% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions XILAM ANIMATION sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 4 911 500 actions représentant 6 731 320 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.